CIRCULAIRE

DOSSIER AP_6/15

DIFFUSION: Points de contact de Polynésie française

DATE: 16 May 2025

CIRCULAIRE 25/38

OBJET: **Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à la création et à la gestion d'une ressourcerie en Polynésie française**

Madame, Monsieur,

La gestion des déchets est un défi de taille pour la Polynésie française, qui doit faire face à des contraintes fortes comme l'étendue de son territoire, la dispersion et l'éloignement des îles, les faibles surfaces disponibles, les petites îles et atolls peu propices à l'enfouissement des déchets, etc. A cela s'ajoute l'évolution des habitudes de consommation, avec un recours de plus en plus important à l'importation (augmentation des importations de 40% en 10 ans environ).

Pour faire face aux problèmes soulevés par la gestion des déchets dans les états et territoires insulaires du Pacifique dont la Polynésie française, le projet SWAP financé par l'Agence française de Développement (AFD) et mis en œuvre par le Programme océanien de l'environnement (PROE), s'engage pour développer et mettre en œuvre des projets en faveur de l'économie circulaire.

Dans ce contexte, et après concertation avec la Direction de l'Environnement (DIREN), partenaire du SWAP2 pour la Polynésie française, il a été acté que le SWAP2 financerait l'établissement d'une ressourcerie.

Les ressourceries sont des structures dédiées à la réduction des déchets, au réemploi et à la sensibilisation environnementale. Elles permettent la collecte des objets dont on n'a plus l'utilisation (mobilier, électroménager, vêtements, etc.). Ceux-ci sont ensuite réparés, revalorisés et revendus à bas prix. Ce modèle contribue à l'économie circulaire en allongeant la durée de vie des produits et en limitant le gaspillage des ressources naturelles.

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est d'identifier un porteur de projet pour la mise en place et la gestion d'une ressourcerie au sein du territoire de la Polynésie française. Le porteur de projet peut être une collectivité locale, une intercommunalité, un syndicat mixte, une association enregistrée depuis 1 an a minima, voire un groupement entre plusieurs structures mentionnées précédemment (ex : collectivité locale en partenariat avec une association de recyclage), basé en Polynésie française.

Nous invitons toutes personnes intéressées par cet AMI à prendre connaissance des conditions de participation dans le document joint. Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le **lundi 18 août 2025 à 12h00 (date et heure de Polynésie française)**, par voie électronique à l'adresse suivante : juliep@sprep.org, copie à secretariat.diren@administration.gov.pf.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la coordinatrice du projet SWAP, Madame Julie PILLET à juliep@sprep.org.

Dans l'attente de vos candidatures, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sefanaia Nawadra
Directeur Général

SN/JP/MI/rmg